YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/CB

DECISION N° 99-187

OBJET : Signature d'un marché négocié relatif à l'acquisition de deux cars au profit de la société IRIS BUS FRANCE.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 104 I al 4, 308,

CONSIDERANT que suite à des actes de vandalismes cinq parmi les sept bus destinés au transport scolaire ont été brûlés,

CONSIDERANT que de ce fait la commune n'est plus en mesure d'assurer le service de transport scolaire et vers les centres aérés dans des conditions normales,

CONSIDERANT dès lors la nécessité d'acquérir deux bus dans les plus brefs délais, la commune a décidé de recourir à la procédure de marché négocié en application de l'article 104 I alinéa 4 du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 25 mai 1999 et publié dans le numéro du 3 juin1999,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 9 juin 1999,

CONSIDERANT l'offre la moins disante de la Société IRIS BUS FRANCE,

DECIDE

REÇU LE
28 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DE SIGNER le marché relatif à l'acquisition de deux cars avec la société IRIS BUS FRANCE, 22 Quai Galliéni, 92158 SURESNES Cedex,

DIT que le prix unitaire d'un bus s'élève à 832.140,00 Francs T.T.C. (huit cent trente deux mille cent quarante francs)

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits par décision modificative au budget de la Commune, exercice 1999, sous fonction 020, article 21821.

Fait à Yerres, le 15 juillet 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE